



Confinement

Comment savoir à quoi correspond une distance autour de chez vous ?

C'est (presque) simple grâce à cette application mise en place sur le site du gouvernement (via IGN) à cette adresse : www.geoportail.gouv.fr/carte

Suivez les étapes ci-dessous et vous obtiendrez une carte dite « en tache d'huile » autour de chez vous... L'intérêt de cette carte est qu'elle ne représente pas un cercle, un rayon « à travers champs » mais une zone calculée depuis des routes et des chemins.

C'est parti :

- 1 - Connectez-vous sur le site www.geoportail.gouv.fr/carte
- 2 - Renseignez la fenêtre « **Chercher un lieu, une adresse, une donnée** » avec votre adresse de départ (En évitant la saisie des « Bis », « Ter » etc...).
Validez votre choix pour obtenir un zoom avec une cible sur votre sélection.
- 3 - Dans un onglet en haut à droite de votre écran figure une « **clé à molette** ». Cliquez dessus pour « **accéder aux outils cartographiques** »
- 4 - Sélectionnez « **Mesures** »
- 5 - Dans cette rubrique, sélectionnez "**Calculer une isochrone**" (Ça ne mord pas...)
- 6 - Précisez votre **adresse postale complète** (même si vous l'avez déjà fait au tout début)
- 7 - Cliquez sur "**Isodistance**" (alors que c'est le bouton « isochrone » qui est présélectionné).
Précisez la distance souhaitée, (en l'occurrence "**1**" **kilomètre** pour le confinement) dans le bloc « **distance** ».
Remarque : Si vous laissez la sélection sur « **Isochrone** » il vous faudra alors renseigner le bloc « **Temps** » en dessous pour afficher la distance moyenne qui peut être parcourue selon le temps sélectionné, par un piéton ou une voiture.
- 8 - Dans le « **mode de transports** » le bouton « **Piéton** » doit être sélectionné
- 9 - Le « **Sens de parcours** » doit-être positionné sur « **Départ** »
- 10 - Les « **passages autorisés** » sont tous cliqués
- 11 - Lancez enfin "**Calculer**" en bas de cette colonne pour afficher votre carte de zone de sortie autorisée.